

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,

Le dix sept décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

11 décembre 2014

A l'exception de :

Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame SOBRAQUES-BRAYE qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Monsieur ROBIN qui a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

17 décembre 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ EXERCICE 2015 – BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - ADOPTION

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ---- 33

Un exemplaire du document technique est joint en annexe.

RAPPORTEUR : Monsieur CORNETI, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Accompagnant le document budgétaire officiel établi selon les normes de l'instruction comptable M14, la présente délibération détaille, à travers plusieurs tableaux, les grands équilibres financiers de ce nouveau budget. C'est à partir de ces éléments que sera examiné le projet de budget pour l'année 2015.

En complément des mouvements réels présentés lors du D.O.B., diverses opérations d'ordre budgétaires, sont venues s'ajouter, notamment en ce qui concerne la gestion active de la dette.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Une comparaison entre l'exercice nouveau et l'exercice passé figure généralement dans les tableaux. Afin de respecter une cohérence des données, la comparaison est effectuée de budget primitif à budget primitif.

I. BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires débattues lors du dernier Conseil Municipal sont confirmées au stade du budget primitif.

Aucune modification n'ayant été apportée aux éléments présentés dans le D.O.B., l'équipe municipale confirme sa stratégie financière pour 2015 :

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition :** la position de la CARENE en faveur de ses communes membres permet pour 2015 de neutraliser la baisse des concours financiers de l'Etat, sans recourir au levier fiscal;

- **Préservation d'un autofinancement suffisant à la couverture du remboursement de la dette** : tout en assurant le désendettement de la collectivité, l'autofinancement net pour 2015 a été amélioré, à destination des investissements;
- **Aucun recours à l'emprunt en 2014, ni en 2015;**
- **Mise en œuvre d'un programme d'investissement à destination des Pornichétines et Pornichétins.**

Sans avoir une vision restrictive à 2015, il est évident que les bases d'une gestion stricte des dépenses et d'une dynamique des recettes ont été posées, dans le cadre de l'élaboration du plan de progrès.

Les enjeux financiers face auxquels l'Etat nous confronte en raison de la baisse des dotations de l'Etat d'une part, et ceux propres à la Commune de Pornichet pour ce mandat, confortent les engagements de la Municipalité vis-à-vis des Pornichétins.

Etant donné la date d'approbation du budget primitif 2015, les résultats de l'exercice 2014 ne seront pas repris par anticipation.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DETERMINATION DE L'AUTOFINANCEMENT

a. Recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2014	
			en €	en %
70 - Produits des services et du domaine	760 050	760 290	-780	-0,1%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	137 200	140 700	3 500	
Redevances et droits des services	580 450	506 415	-14 565	
Autres produits	42 400	23 175	-19 225	
73 - Impôts et taxes	16 984 045	16 787 458	-723 400	-4,3%
Contributions directes	10 442 600	10 780 000	337 400	
Reversement CARENE	1 016 645	2 124 645	508 000	
Autres impôts et taxes	3 924 800	3 862 800	-62 000	
74 - Dotations et subventions	3 316 600	2 906 460	-410 050	-12,4%
DGF	2 334 200	1 847 000	-487 200	
Autres dotations et compensations	362 650	384 200	1 550	
Subventions et participations	500 650	675 250	174 600	
75 - Autres produits de gestion courants	304 700	182 900	-121 800	-40,0%
013 - Atténuations de charges	123 000	150 000	27 000	22,0%
77 - Produits exceptionnels	33 000	33 000	0	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 621 295	20 778 585	267 290	1,3%

Les recettes réelles de fonctionnement sont arrêtées à 20 778 585 €, soit en progression de 1.3 % en comparaison du budget primitif 2014.

Les produits des services et du domaine sont constants par rapport au BP 2014. La baisse du poste "autres produits" résulte de remboursements exceptionnels à 2014.

Les contributions directes, évaluées à compter des bases définitives 2014, tiennent compte de la revalorisation annuelle des bases approuvée à 0.9 % par l'Etat et d'une variation physique des bases, marque du dynamisme de la collectivité. Ainsi, les contributions directes 2015 sont évaluées à 10 780 000 €, soit en progression de 337 400 €.

Les autres impôts et taxes, proposés à 3 862 800 €, diminuent de 62 000 €, en raison d'une anticipation prudente du prélèvement sur les jeux du casino (- 200 000 €). Une partie de la baisse du casino est compensée par la récupération, dès 2014, du prélèvement sur les paris hippiques (+ 100 000 €) par décision de la CARENE. A ce sujet, un amendement au projet de loi de finances rectificative 2014 a été adopté, par lequel les communes redeviennent bénéficiaires. Enfin, la reprise contenue des droits de mutation autorise à ajuster la prévision en comparaison du BP 2014 (+ 20 000 €), ainsi que pour la taxe de séjour.

Le montant des versements de la CARENE bénéficie de l'abondement en 2014 de la dotation de solidarité communautaire, dont une partie variera en fonction de la contribution au FPIC. Ainsi, en 2015, cette recette progresse de + 508 000 €.

Les hypothèses présentées de concours financiers n'ont pas évolué depuis le début d'orientations budgétaires. Concrètement :

- L'incidence de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques additionnée à l'évolution naturelle à enveloppe constante induit une diminution de la dotation globale de fonctionnement évaluée à 487 200 €;
- Les autres dotations et allocations compensatrices baissent de 26 450 €.

Le maintien du poste "autres dotations et compensations" s'explique par la contribution à la vie artistique versée par le casino, majorée de 28 000 € dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public.

En complément des redevances tirées des délégations de service public, le chapitre 75 affiche la perte de la recette locative de l'ensemble immobilier de la maison de retraite.

La politique de la Commune, en faveur de l'emploi, avec le recours à des contrats d'accompagnement à l'emploi, explique la variation des atténuations de charges.

b. Dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2014	BP 2015	Evolution/BP 2014	
			en €	en %
011 - Charges à caractère général	4 317 115	4 317 025	-90	0,0%
012 - Charges de personnel	9 831 490	9 848 909	217 300	2,3%
65 - Autres charges de gestion courante	2 314 080	2 280 650	-33 430	-1,4%
Subventions aux associations	1 156 900	1 115 250	-41 650	-3,6%
Contributions et contingents	803 720	825 100	21 380	2,7%
CCAS	150 000	130 000	-20 000	-13,3%
Autres	203 440	210 300	6 860	3,4%
68 - Charges financières	660 000	622 000	-38 000	-5,8%
014 - Atténuations de produits	439 340	380 800	-58 540	-13,3%
022 - Dépenses imprévues	14 000	14 000	0	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	514 380	528 300	11 940	2,3%
66 - Dotations aux amortissements et provisions	5 000	5 000	0	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 895 495	17 994 675	99 180	0,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées pour 2015 à **17 994 675 €**, soit en progression de 0.6 % par rapport à 2014.

En apparence, les charges à caractère général sont reconduites :

- Bien que certaines dépenses aient été arbitrées en 2014 (navettes estivales, ...), la Commune doit faire face à des dépenses incompressibles pour assurer le niveau et la qualité du service public. Ces dépenses pour beaucoup couvertes par des marchés publics subissent des révisions annuelles ou des variations importantes lors de leur renouvellement.
- Les charges à caractère général œuvrent également à l'attractivité du territoire. C'est pourquoi le budget 2015 envisage des crédits supplémentaires pour les 20 ans des Renc'Arts et l'accueil d'une étape du Tour de France à la voile.

Les charges de personnel sont arrêtées à 9 848 900 €. Après neutralisation des mouvements de personnel et du glissement vieillesse technicité, dépendant en partie de choix communaux, la masse salariale évolue finalement pour l'essentiel par application de décisions prises par le Gouvernement : revalorisation du traitement des agents de catégorie C acte II, réforme des rythmes scolaires en année pleine ou majoration des charges patronales.

Les autres charges de gestion courante, établies à 2 280 650 €, reculent sous l'effet de la neutralisation de subventions exceptionnelles à 2014 et d'une baisse de la demande du CCAS. L'enveloppe globale au titre du soutien financier aux associations est de 1 115 250 €, dont la répartition par bénéficiaire est reprise en annexe du document technique.

Le poste atténuations de charges comprend le reversement de 18 % du produit de la taxe finale sur la consommation électrique au SYDELA et une provision pour le fonds de péréquation intercommunal (310 000 €). Par contre, il ne comprend pas d'inscription pour le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (-143 900 € par rapport au BP 2014).

Les charges exceptionnelles comportent pour l'essentiel la subvention au budget annexe Quai des Arts (440 000 €).

Au titre des créances douteuses, les crédits nécessaires à la constatation d'une provision ont été prévus pour 5 000 €.

c. Charge de la dette

Avant d'aborder l'autofinancement brut induit par les produits et charges réels de fonctionnement présentés ci-dessous, il est important d'évoquer le poids de la dette.

LIBELLES	RAPPEL 2014*	PROJET 2015
I - DETTE EN CAPITAL AU 1ER JANVIER (a)	19 458 268	17 871 367
II - CHARGE ANNUELLE	2 246 891	2 215 910
1 - FRAIS FINANCIERS	660 000	622 000
- Intérêts des emprunts	640 000	590 000
- ICNF	-12 000	
- Frais de change	20 000	22 000
- Autres charges financières	12 000	10 000
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX (b)	1 586 891	1 593 910
- Etablissements de crédit	1 586 891	1 593 910
III - EMPRUNTS NOUVEAUX (c)	0	0
- Dette nouvelle	0	0
- Reports d'emprunts N-1	0	
IV - DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (d = a-b-c+d)	17 871 367	16 277 457

* estimation révisé 2014

Au 1^{er} janvier 2015, l'encours de dette de la Commune est de 17 871 367 €.

Les propositions du budget primitif en termes de désendettement confirment les orientations budgétaires. **Aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire sur 2015**; l'autofinancement net, les ressources propres et les subventions perçues de divers partenaires étant suffisants à la couverture du besoin de financement des investissements. Cela confirme donc la volonté de désendetter la collectivité, pour recouvrer des marges de manœuvre.

La charge annuelle de la dette atteint 2 215 910 €, contre 2 246 891 € en 2014. Le remboursement annuel en capital de la dette, c'est-à-dire le désendettement de la Ville, s'élève pour 2015 à 1 593 910 €.

Aussi, **au 31 décembre 2015**, sur la base du rythme normal de remboursement de la dette, **l'encours théorique** de la collectivité serait de **16 277 457 €**.

d. Autofinancement brut

CHAPITRE	BP 2014	BP 2015	Evolution/BP 2014	
			en €	en %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	20 521 295	20 778 585	257 290	1,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	17 895 495	17 994 675	99 180	0,6%
Épargne brute (=A-B)	2 625 800	2 783 910	158 110	6,0%
- Remboursement annuel de capital	-1 582 300	-1 593 910	-11 610	
Épargne nette ou autofinancement	1 043 500	1 190 000	146 500	14,0%

Par différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, on obtient l'épargne brute, qui concourt prioritairement à la couverture du remboursement annuel de capital, et le solde à l'autofinancement des dépenses d'équipement.

En comparaison de 2014, l'épargne brute est arrêtée à **2 783 910 €**, soit un taux d'épargne de 13 %.

Au final, l'**épargne disponible** au financement des opérations d'investissement progresse pour s'établir à **1 190 000 €**. Elle contribue pour plus de 38 % aux dépenses d'équipement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT : DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

A présent, il convient de présenter la section d'investissement et de déterminer le besoin de financement des opérations d'investissement, qui doit être en accord avec l'autofinancement brut dégagé précédemment.

CAPACITE D'INVESTISSEMENT		BP 2015
Ressources propres		645 000
	FCTVA	480 000
	Taxe locale d'équipement/Taxe d'aménagement	115 000
	Amendes de police	50 000
Subventions d'investissements		27 300
Cessions d'immobilisations		4 780 000
Emprunt		0
TOTAL CAPACITE DE FINANCEMENT		5 452 300

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 593 910
	Remboursement annuel de la dette	1 593 910
20 à 23 - Dépenses d'équipement		6 642 300
		8 236 210

BESOIN DE FINANCEMENT 2 783 910

Les **recettes réelles d'investissement**, estimées à **5 452 300 €**, correspondent :

- aux ressources propres définitives pour un montant total de 645 000 €,
- aux subventions perçues de l'Etat et des conventions de projet urbain partenarial pour 27 300 €,
- aux cessions d'immobilisations attendues à hauteur de 4 780 000 €.

Les **dépenses d'investissement** proposées à hauteur de **8 236 210 €** comprennent :

- le remboursement annuel du capital de 1 593 910 €,
- les dépenses d'équipement pour 6 642 300 €.

Par différence entre les dépenses et les recettes d'investissement s'obtient le **besoin de financement de 2 783 910 €**, montant égal à l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement.

Les principaux investissements pour l'année 2015 sont les suivants :

- Réaménagement du quartier Mazy-Gare-De Gaulle,
- Poursuite de l'aménagement de l'avenue de Saint Sébastien,
- Lancement de l'opération de création d'un nouveau centre technique municipal,
- Etudes de la future halle sportive,
- Mise en œuvre du lotissement sur l'ancien camping de Saint Sébastien, dont la sécurisation hydraulique,
- Programme de voirie : programme annuel, sécurisation de voirie, gestion des eaux pluviales, éclairage public, enfouissement de réseaux,
- Secteur Forges : amélioration de l'accès internet,
- Travaux d'accessibilité de la voirie et des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite,
- Renouvellement des moyens des services.

3. OPERATIONS D'ORDRE

Outre les mouvements réels qui viennent d'être examinés, le budget comporte diverses opérations d'ordre ou purement comptables.

Par mouvement d'ordre, on entend des écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni décaissement.

NATURE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 699 875,00	5 699 875,00		
Emprunts assortis d'une option de tirage	5 699 875,00	5 699 875,00		
2 - ENTRE SECTIONS	150 000,00	2 933 910,00	2 933 910,00	150 000,00
Travaux en régie	150 000,00			150 000,00
Amortissements de biens renouvelables et subventions		912 000,00	912 000,00	
Virement entre sections		2 021 910,00	2 021 910,00	
TOTAL	5 849 875,00	8 633 785,00	2 933 910,00	150 000,00

En premier lieu, les mouvements internes à la section d'investissement comprennent le traitement comptable des droits à déduction de TVA.

Sans que cela ne relève d'une opération d'ordre, mais réelle, à ce stade, il convient de souligner l'inscription, en dépenses et en recettes d'investissement, d'une provision de 5 699 875 € au titre des emprunts assortis d'une option de tirage, afin d'optimiser la gestion de trésorerie.

Les autres mouvements, correspondent aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement/investissement), liées aux dotations aux amortissements et travaux effectués en régie.

Figure enfin le virement à la section d'investissement, permettant d'assurer l'équilibre entre les deux sections pour un montant de 2 021 910 €.

En définitive, ces **mouvements comptables** s'équilibrent à la somme de **8 783 785 €**.

II. BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

Le budget primitif proposé pour 2015 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de cet équipement public, retracé dans un budget annexe.

Bien que la qualité de la programmation joue en faveur de sa notoriété, la réalité économique influe sur les ressources, conduisant à maintenir l'optimisation permanente des coûts nets.

Les 10 ans de Quai des Arts expliquent en partie la variation des charges à caractère général.

L'évolution de la masse salariale se justifie par une affectation révisée de certains agents, avec le budget principal.

Pour tenir compte des amortissements en fonctionnement, la subvention d'équilibre du budget principal est portée à 440 000 €.

Les dépenses d'investissement sont évaluées pour 2015 à 83 380 €, notamment pour le renouvellement des équipements scéniques et mobilier. L'ensemble de ces investissements est autofinancé.

III. EQUILIBRE GENERAL

Au terme de cet examen du projet de budget pour l'exercice 2015, il convient de présenter l'équilibre général à partir des tableaux précédents auxquels il faut ajouter les budgets annexes.

En effet, contrairement au débat d'orientations budgétaires, une prévision a été réalisée pour le budget annexe Lotissement du Pouligou, en raison de la structure administrative des marchés publics en cours. Aussi, la clôture de ce budget ne pourra finalement intervenir que courant 2015.

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A - BUDGET PRINCIPAL	14 088 085,00	20 928 585,00	35 014 670,00	14 088 085,00	20 928 585,00	35 014 670,00
1 - Mouvements réels	13 936 085,00	17 094 675,00	31 930 760,00	11 152 176,00	20 778 585,00	31 930 760,00
2 - Mouvements d'ordre	150 000,00	2 933 910,00	3 083 910,00	2 933 910,00	150 000,00	3 083 910,00
B - BUDGET ANNEXE	129 005,00	736 815,00	865 820,00	129 005,00	736 815,00	865 820,00
1 - Quai des Arts	129 005,00	731 815,00	860 820,00	129 005,00	731 815,00	860 820,00
2 - Lotissement du Pouligou		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
TOUS BUDGETS	14 215 090,00	21 665 400,00	35 880 490,00	14 215 090,00	21 665 400,00	35 880 490,00

En conclusion, le **total consolidé de tous les budgets s'élève à 35 880 490 €.**

Ainsi, se présente le budget primitif pour l'exercice 2015, sur lequel il appartient de se prononcer à travers diverses décisions soumises à approbation.

DÉLIBÉRATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2311-2, L2311-3, L2312-1, L2312-2, L2312-3 et L2312-4,
- ⇒ Vu le débat du 28 novembre 2014 sur les orientations budgétaires,
- ⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 décembre 2014,
- ⇒ Considérant le projet de budget primitif 2015 soumis à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2015, pour le budget principal et les budgets annexes, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 20 928 585 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).
- La section d'investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à 14 086 085 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).

Pour le budget annexe Qual des Arts :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 731 815 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 129 005 € : approbation à l'unanimité.

Pour le budget annexe Lotissement du Pouligou :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 5 000 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement : néant : approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR